



## Demande d'indemnisation suite a acte medical (chirurgical)

Par **dordogneexp**, le **07/08/2012** à **08:53**

Bonjour,  
En mai 2010 j'ai fait poser **3 IMPLANTS dentaires de Branemark en position mandibulaire**. Le stomatologue a donc réalisé ce travail (**3200 euros non remboursé.**)  
Le chirurgien-dentiste a réalisé la prothèse (**4485,50 euros non remboursé.**)  
**Cela fait donc 2 ans.** Depuis c'est la galère !  
Jamais la **PROTHESE** n'a tenu correctement.  
De plus j'ai depuis une importante **parodontopathie diffuse**.  
Mon chirurgien-dentiste fait traîner (départ à la retraite fin 2012.)  
Il m'annonce une solution (dans les 10.000€). Tout ce qui a été fait est inutile.  
Perte sèche : 7685.50€.  
Bien que j'aie signé, à l'époque, des reconnaissances de faits possibles suite à la pose d'implants, ai-je un recours vers les assurances de ces 2 praticiens ?  
**MERCI S'AVANCE POUR UN CONSEIL EVENTUEL.**  
Cordialement.  
M.B.